

## **REGLEMENT LE GRAND JEU DE L'ETE GALBANI 2016**

### **ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE**

La société en nom collectif LACTALIS FROMAGES, au capital de 3 307 840 euros (RCS de Laval SIREN 402 757 751), dont le siège social est situé ZI des Touches, Boulevard Arago, 53810 CHANGE, France (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 28 Juillet 2016 9h30 au 17 Septembre 2016 18h, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand jeu de l'été Galbani » accessible via le site internet d'accès gratuit [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr), basé sur le principe des « Instants Gagnants ouverts »

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation se fait exclusivement en se connectant sur le site Internet [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr), d'accès gratuit, à l'exclusion de tout autre moyen, du 28 Juillet 2016 9h30 au 17 Septembre 2016 18h. La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France Métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation, la réalisation ou la gestion du jeu, des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes. En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés. Les participations au jeu seront annulées si elles sont incompréhensibles, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement. Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de participer au jeu ne pourrait prétendre percevoir quelque gain que ce soit et contreviendrait au présent règlement. Toute participation doit être loyale : Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est par conséquent totalement interdit de jouer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique majeure ainsi que de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne. Ce Jeu est réservé aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. Il est par ailleurs nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide pérenne et non temporaire pour participer. Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu. Un même foyer ne pourra utiliser qu'une seule adresse électronique pour participer au jeu. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants notamment par voie de justice ou tout autre moyen à leur convenance. La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

### **ARTICLE 3 – COMMUNICATION DU JEU**

Le jeu est annoncé par différents canaux de communication : 1. Le site internet [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr) du 28 Juillet 2016 9h30 au 17 Septembre 2016 18h. 2. Le jeu sera annoncé a. sur un board de la Homepage du site [ilgustoitaliano.fr](http://ilgustoitaliano.fr) b. dans la partie « Actualité » du site internet [ilgustoitaliano.fr](http://ilgustoitaliano.fr)

#### **ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour jouer les participants doivent suivre la procédure suivante : Pour la 1ère participation au jeu (étape inscription): 1. Accéder à la page « jeu » du site [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr), puis sur l'encart « Grand jeu Galbani » cliquer sur « Jouer » Etape 1 : Voter lors de 3 questions pour leur recette italienne préférée. Ces votes sont les suivants : 1) vote pour le meilleur Tiramisu, parmi 3 recettes proposées a – Veritable Tiramisu b- Tiramisu fraise au verre c- Café gourmand citron, mousse choco et nougat miel Question 2) vote pour la meilleure Pizza, parmi 3 recettes proposées a-Pizza Tradizione b-Pizza poivrons, oignons et Gorgonzola c- Pizza Regina 3) vote pour la meilleure Salade, parmi 3 recettes proposées a-Salade de la mer à la mozzarella b-Salade Gran Tradizione aux aubergines grillées c- Mozzarella aux trois poivrons et basilic 3. Accéder à la page d'identification : - Si le participant s'est déjà inscrit auparavant sur [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr), et a déjà des identifiants de connexion, il doit remplir les cases en-dessous du titre « Vous avez déjà un coin d'Italie ? ». Pour cela, il doit remplir adresse électronique et mot de passe, et cliquer sur « Valider\* » avant le 17 Septembre 2016 18h (il est ici précisé que l'astérisque apposée au terme « Valider\* » renvoie à la mention : « En cliquant sur Valider, vous validez votre participation au jeu et attestez avoir lu et accepté le règlement complet du Jeu », ce qui indique que le participant reconnaît avoir lu et accepté le règlement complet du Jeu). -Si le participant n'est pas déjà inscrit sur [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr), il doit remplir le formulaire d'inscription\*\* (civilité, prénom, nom, date de naissance, nombre d'enfants au foyer, adresse postale personnelle, ville, code postal, pays, pseudo de connexion, adresse électronique personnelle (email), mot de passe) et cliquer sur « Valider\* » avant le 17 Septembre 2016 18h (il est ici précisé que l'astérisque apposée au terme « Valider\* » renvoie à la mention : « En cliquant sur Valider, vous validez votre participation au jeu et attestez avoir lu et accepté le règlement complet du Jeu »). [\*\*Il est ici précisé que ces informations ne seront utilisées que si le participant accepte, via sa participation au jeu, de recevoir des informations sur l'actualité de Galbani (LACTALIS FROMAGES) et des autres sociétés du groupe auquel elle appartient en cochant la case prévue à cet effet, ce afin de permettre à LACTALIS FROMAGES (et aux autres sociétés du groupe auquel elle appartient) d'adresser audit participant des informations et offres promotionnelles personnalisées]. 4. Lire et accepter le présent règlement complet en cochant la case prévue à cet effet. 5. Valider sa participation avant le 17 Septembre 2016 18h en cliquant sur « Valider\* » afin d'accéder à la page de résultat 6. Une fois sur la page de résultat, le participant sait alors immédiatement, par un message s'affichant sur son écran, si le moment de sa connexion (c'est-à-dire le moment précis où il clique sur « Valider\* ») correspond à un Instant Gagnant. Il découvre alors, le cas échéant, la nature du lot qu'il a remporté en cliquant sur « cliquez ici ». Une seule participation par jour (de 00h00 à 23h59) et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique et/ou même adresse IP) sera autorisée. En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés par la société organisatrice. S'il le souhaite, le participant pourra participer à nouveau le jour suivant sa dernière participation dans les conditions indiquées ci-après. Pour toutes les autres participations suivantes au jeu (si le participant souhaite rejouer les jours suivants) : 1. Accéder à la page « jeu » du site [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr), puis sur l'encart « Grand jeu Galbani » cliquer sur « Jouer » 2. Accéder à la page d'identification : remplir les cases en-dessous du titre « Vous avez déjà un coin d'Italie ? ». Pour cela, il doit remplir adresse électronique et mot de passe, et cliquer sur « Valider\* » avant le 17 Septembre 2016 18h. 3. Cliquer sur « Je rejoue » 4. Valider sa participation au jeu avant le 17 Septembre 2016 18h en cliquant sur « Valider\* » afin d'accéder à la page de résultat. 5. Le participant sait alors immédiatement, par un message s'affichant sur son

écran, si le moment de sa connexion (c'est-à-dire le moment précis où il clique sur « Valider\* ») correspond à un Instant Gagnant. Il découvre alors, le cas échéant, la nature du lot qu'il a remporté en cliquant sur « cliquez ici ». La société organisatrice ne saurait être tenue responsable si les formulaires renseignés par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou leur arrivant illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le matériel informatique ou logiciel du participant est inadéquat pour son inscription ou en cas de problème de connexion sur internet). Tout formulaire d'inscription illisible, incomplet, incompréhensible, erroné, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), non conforme aux dispositions du présent règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en considération. Dans le cadre de la première participation et des participations suivantes : Si le moment de la connexion du participant (= moment où il clique sur « Valider ») correspond à l'un des 113 instants gagnants, le participant gagne soit : - L'un des 100 livres Il Gusto Italiano il est alors averti par un message s'affichant sur l'écran: « Bravo, Vous avez gagné 1 livre Il Gusto Italiano !\* » - L'un des 2 toasters Magimix, il est alors averti par un message s'affichant sur l'écran : « Bravo, Vous avez gagné 1 toaster Magimix !\* » - L'une des 8 machines à pâtes Domoclip, il est alors averti par un message s'affichant sur l'écran : « Bravo, Vous avez gagné 1 machine à pâtes Domoclic !\* » - L'une des 2 machines à café NESCAFE Dolce Gusto, , il est alors averti par un message s'affichant sur l'écran : « Bravo, Vous avez gagné 1 machine à café NESCAFE Dolce Gusto !\* » -Le séjour à Rome, il est alors averti par un message s'affichant sur l'écran : « Bravo, Vous avez gagné 1 séjour à Rome !\* » ; \*sous réserve de la conformité de votre participation au règlement complet du jeu » Si le moment de la connexion du participant ne correspond pas à un instant gagnant, le participant ne gagne pas de lot. Il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « Vous avez... Perdu. Désolé, vous n'avez pas gagné cette fois-ci. Rendez-vous dès demain pour tenter à nouveau de remporter un des nombreux lots ! ». Un participant peut participer une seule fois par jour dans les conditions susvisées pendant toute la durée du jeu. S'il tente de rejouer dans la même journée alors que toutes ses chances sont épuisées, il est alors immédiatement prévenu par le message suivant : « Vous avez déjà joué. Désolé, vous ne pouvez plus rejouer aujourd'hui. Revenez dès demain pour retenter votre chance avec un nouveau lot ! ». Il est ici précisé que l'heure prise en compte sera celle de l'ordinateur diffusant le jeu en France Métropolitaine.

#### **ARTICLE 5 – DETERMINATION DES GAGNANTS**

113 (cent treize) instants gagnants sous forme "mois/jour/heure/minute/seconde" en France métropolitaine, ont été tirés au sort et programmés informatiquement. Ces 113 instants gagnants ont été déposés chez Maître Bouvet, huissier de justice à LAVAL (53), avant le démarrage du jeu. Les instants gagnants sont dits « ouverts » : chaque instant gagnant débute à un instant précis prédéterminé (mois/jour/heure/minute/seconde) et prend fin dès la « connexion » du premier participant régulièrement inscrit suivant cet instant. Le moment de la connexion retenu pour déterminer si un participant a gagné ou pas correspond au moment précis (au centième de seconde près) Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu en France métropolitaine. Chaque instant gagnant déclenche l'attribution d'un des lots mis en jeu. Ainsi, 100 Instants gagnants déclenchent chacun l'attribution d'un livre Il gusto Italiano, 2 Instants gagnants déclenchent chacun l'attribution d'un toaster Magimix, 8 Instants gagnants déclenchent l'attribution d'une machine à

pâtes Domoclip, 2 Instants gagnants déclenchent chacun l'attribution d'une machine à café NESCAFE Dolce Gusto, 1 Instant gagnant déclenche l'attribution d'un séjour à Rome. Les participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur adresse postale et/ou adresse électronique, ce afin de permettre à la société organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement. La justification devra notamment démontrer que l'adresse indiquée correspond au domicile principal du gagnant. Ainsi, par exemple, l'indication d'une adresse professionnelle emportera annulation de la participation et du gain à moins que le gagnant n'apporte la preuve de ce que cette adresse correspond à son lieu d'habitation principale. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent jeu, tout participant : - ayant indiqué une identité ou une adresse fausse, - ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois ou en modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que (i) logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, (ii) adresses électroniques temporaires), et plus généralement, - contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement. En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention du lot mis en jeu. Le lot correspondant sera alors attribué au participant dont le moment de la connexion (telle que définie au présent article) est intervenu juste après le moment de la connexion du gagnant exclu et dont la participation sera en tous points conforme au présent règlement. Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 6 – DOTATIONS**

Sont mis en jeu : - 100 (cent) livres Il Gusto Italiano, d'une valeur commerciale unitaire de 8.00€ TTC environ -2 (deux) toasters Magimix : coloris rouge, puissance de 1450 watts, 4 tubes quartz pour la répartition du grillage, touche stop et touches rétro-éclairées, régulation électronique de la température avec 8 positions, extra élévation du pain, centrage automatique pour griller tous types de pain, tiroir ramasse-miettes latéral, double paroi en verre, acier inoxydable, réchauffe sans dessécher les toasts déjà grillés, décongélation : décongèle et grille le pain congelé, d'une valeur commerciale unitaire de 199.99€ TTC. - 8 (huit) machines à pâtes Domoclip, , puissance 180W, dimensions 23 x 18 x 29 cm, cuve de pétrissage transparente capacité (400g de farine) pour une meilleure visualisation de la consistance de la pâte, couvercle transparent, passage du mode pétrissage au mode extrusion grâce à l'interrupteur, pieds antidérapants, 10 formes de pâtes différentes : spaghetti, igatoni, tagliatelle, linguine, fettucine, oriental, capellini, lasagne, tortellini, cookie, d'une valeur commerciale unitaire de 79.99€ TTC. – 2 (deux) machines à café NESCAFE Dolce Gusto, puissance de 1500W, réservoir de 0.8L, système Play&Select 7 niveaux de dosage, porte capsule magnétique, position eau chaude / eau froide, repose tasse et récolte gouttes 3 niveaux, réservoir à eau amovible avec poignée, système de chauffe Thermoblock, coffret 6 capsules, interrupteur marche/arrêt, coloris rouge et blanc, d'une valeur commerciale unitaire de 99.99€ TTC. - 1 (un) séjour à Rome, pour 2 (deux) personnes en chambre double standard, comprenant les vols allers et retours au départ de Paris, les transferts privés, l'hôtel 3 (trois) étoiles pour 5 (cinq) jours et 4 (quatre) nuits avec les petit-déjeuner. Frais de dossier et assurance annulation (hors congés scolaires) compris. Cette offre ne comprend pas, les repas et boissons autres que ceux mentionnés, les extra, les dépenses personnelles, et d'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué dans «cette offre comprend». Cette offre est valable d'octobre 2016 à septembre 2017, en dehors des vacances scolaires toutes zones, week-end de pont, jours fériés et haute saison du pays émetteur et du pays d'accueil. Aucune option n'est posée à ce jour, cette proposition est donc soumise à disponibilité au moment de la réservation. La demande de réservation devra être faite au moins 90

jours avant le départ. Après validation par le participant, le voyage n'est ni modifiable, ni remboursable et non cessible. Ces lots ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces (totale ou partielle) en échange du lot gagné. Le visuel de la dotation n'est en aucun cas contractuel. En cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de justes motifs si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un autre lot de valeur équivalente et, dans la mesure du possible, possédant des caractéristiques proches.

#### **ARTICLE 7 - ACCEPTATION ET APPLICATION DU REGLEMENT**

Le règlement est déposé chez Maître Bouvet, huissier de justice à LAVAL (53000). Le règlement peut être modifié à tout moment en cas de force majeure, d'événements indépendants de la volonté de la société organisatrice ou si les circonstances l'exigent, ce sous la forme d'un avenant publié par annonce en ligne sur le site du jeu. L'avenant sera lui aussi déposé chez Maître Bouvet, huissier de justice à LAVAL (53000). Le règlement complet peut être consulté gratuitement en ligne à l'adresse du jeu : [www.ilgustoitaliano.fr](http://www.ilgustoitaliano.fr) pendant toute la durée de validité du jeu (les frais de connexion pourront être remboursés sur simple demande dans les conditions fixées à l'article 11 du présent règlement). La société organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement complet. Toute contestation ou réclamation relative au présent jeu ou au présent règlement devra être transmise par écrit, en français, envoyé sous pli suffisamment affranchi à l'adresse suivante : Service consommateurs Galbani, 53089 LAVAL CEDEX 9, avant le 31/12/2016 inclus (cachet de la poste faisant foi). En cas de divergences accidentelles entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce seront les termes du règlement complet qui primeront.

#### **ARTICLE 8 – GESTION DU JEU**

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu sans préavis, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

#### **ARTICLE 9 – DROITS**

Les images utilisées sur le site Internet [www.ilgustotaliano.fr](http://www.ilgustotaliano.fr), les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeu déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de LACTALIS FROMAGES.

#### **ARTICLE 10 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

A partir des données collectées dans le cadre de ce jeu, un fichier sera constitué par la société organisatrice pour la gestion du jeu. Par ailleurs, par l'intermédiaire de ce jeu, chaque participant qui le souhaite et qui a coché les cases prévues à cet effet peut être amené à recevoir, de la part de la société organisatrice et d'autres sociétés du groupe auquel LACTALIS FROMAGES appartient, des

courriers électroniques d'informations et offres promotionnelles sur leurs produits dont les produits à marque Galbani. Les données collectées sont destinées à la société organisatrice ainsi qu'aux autres sociétés du groupe auquel LACTALIS FROMAGES appartient (dans le seul cas où les participants concernés ont demandé à recevoir des informations et offres promotionnelles sur les produits de ces dernières). Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant et s'ils sont concernés, d'un droit d'opposition à l'utilisation de leur données nominatives à des fins de prospection. Les participants peuvent exercer leurs droits sur simple demande écrite envoyée sous pli suffisamment affranchi à LACTALIS FROMAGES – Service consommateur Galbani, 53089 LAVAL Cedex 9. Toute demande d'accès, de rectification ou de radiation des données personnelles d'un participant devra impérativement être accompagnée d'une photocopie d'un titre d'identité de ce dernier portant sa signature manuscrite. Le remboursement du timbre d'opposition à l'utilisation de ses données à des fins de prospection sera consenti à tout participant concerné qui en fera la demande écrite accompagnée d'un RIB ou RIP à l'adresse ci-dessus. Ce remboursement sera effectué selon tarif postal en vigueur pour une lettre prioritaire ou une lettre économique